



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **PORTE-DE-BENAUGE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi 82.213 du 14 mars 1982, modifiée et complétée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1987 modifié, relatif à la signalisation des Routes et Autoroutes, et l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) pris en vertu de son article 1er et approuvé par arrêté ministériel en date du 6 novembre 1992 ;

Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites du territoire de la Commune ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes dispositions en vue d'assurer le bon déroulement de la manifestation sportive du 45<sup>ème</sup> GRAND PRIX FOUCHY sur les routes départementales n°19 et 139 en agglomération, sur la commune de **PORTE-DE-BENAUGE**, organisée par l'Union Sportive Villenavaise Cyclisme – Allée du Commandant Moos – 33140 VILLENAVE D'ORNON, le 26 avril 2026 ;

### A R R Ê T E

**Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits dans les 2 sens sur les routes départementales n°19 et 139 en agglomération le :**

**26 avril 2026 de 15h00 à 17h00**

**L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée de la manifestation.**

**Article 3** : Une signalisation appropriée sera installée par l'*USV Cyclisme*, responsable de la manifestation. L'*USV* engage sa responsabilité pour tout accident pouvant intervenir, de jour comme de nuit, pendant toute la durée de la manifestation.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de **PORTE-DE-BENAUGE**.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Targon ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Targon ;
- L'Union Sportive Villenavaise Cyclisme.

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Porte-de-Benaugé,  
Le 20 mars 2026

Le Maire  
Eric GUÉRIN

